

Extrait du Registre des délibérations du
Conseil Municipal
de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-trois,

Le jeudi 14 septembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 06/09/2023

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE
Dominique BAUDOIN, Karine BOISSONNEAU Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Déborah DUBUIS,
David JARRY, Guy NOGRET, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Benoit GOUBAND, Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU.

Mme Cécile SAUVETRE a été élue secrétaire de séance.

N°2023-041 Location 1 place de la Mairie

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le local situé 1 place de la mairie, actuellement loué par l'entreprise COOK PIZZA, va se libérer fin décembre 2023, début janvier 2024. En effet, l'entreprise COOK PIZZA a fait part de son souhait de quitter le local devenu trop petit.

Monsieur le Maire a rencontré, le jeudi 14 septembre 2023, Mr Sylvain FAVRELIERE qui après visite du local à indiquer vouloir louer le local pour son activité de pâtissier.

Monsieur le Maire propose d'instaurer un loyer de 250 € par mois et afin d'aider Monsieur Sylvain FAVRELIERE dans son installation, le loyer sera de 150 € par mois pendant une période de 6 mois.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité :

ACCCEPTE la location du local à Sylvain FAVRELIERE pour un loyer de 150 € pendant une période de 6 mois et ensuite de 250 € par mois.

AUTORISE Le maire à signer le contrat de location.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 14 septembre 2023

Secrétaire de séance
Cécile SAUVETRE



Le Maire
Jean-Jacques GROLLEAU

